



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 14 mai 2018 à 19 h 40 à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
Mme Fany Moreau-Harvey, absente
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance, à 19 h 40 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

127-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

3. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière déclare avoir reçu une lettre de démission de Mme Fany Moreau-Harvey, conseillère au siège numéro 3 en date du 9 mai 2018 à 12 h 59.

Un avis de poste vacant sera affiché sous peu et la procédure d'élection partielle sera lancée.

4. Autoriser l'achat de jeux pour le parc municipal

CONSIDÉRANT les surplus du 150^e de Mont-Carmel réservés pour l'achat d'infrastructure en loisir;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

128-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

AUTORISER l'achat de jeux pour le parc municipal Jean-Claude Plourde selon les soumissions reçues de Go-Élan pour un montant de 3 584.66 \$ avant taxe et de Simexco pour un montant de 2 775.00 \$ avant taxe.

5. Demande de contribution financière pour le projet de l'église

CONSIDÉRANT le Programme d'émergence de projet qui met à la disposition du financement pour les OSBL;

CONSIDÉRANT le montage financier de Visages régionaux;

129-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 3 335 \$ dans le projet de transformation de l'église;

QUE cette somme soit prise à même les surplus affectés pour le 150^e de Mont-Carmel poste GL 59-131-10 selon le montant disponible;

QUE le reste soit pris à même le budget de fonctionnement 2018.

6. Adoption du règlement 295-2018 permettant la circulation de quads et abrogeant les règlements 158-2001, 164-2001, 212-2008, 273-2016 et 283-2017

ATTENDU que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis que la pratique de quads favorise le développement touristique;

ATTENDU que depuis quelques années, certains clubs de quads ont sollicité l'autorisation de la Municipalité de Mont-Carmel pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et qu'une présentation du projet de règlement a été fait à la séance du 7 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 8 mai 2008, comme prévu à la loi;

130-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le règlement numéro 295-2018 permettant la circulation de quads et abrogeant les règlements numéros 158-2001, 164-2001, 212-2008, 276-2016 et 283-2017.

Le conseil ayant reçu le règlement dans les délais prescrits, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. ADOPTÉ.

7. Demande de crédit de taxes

Messieurs les conseillers Lauréat Jean et Lucien Dionne déclarent leur intérêt dans ce dossier et ne prennent pas part au vote.

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Alimentation Coop du Kamouraska;

131-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil ayant pris part au vote :

DE REFUSER la demande de crédit de taxes à l'Alimentation Coop du Kamouraska de la municipalité de Mont-Carmel;

QUE le conseil invite les membres du conseil d'administration de la Coop à venir échanger sur d'autres solutions possibles pour leur venir en aide.

8. Programme Rénovation Québec (PRQ)

CONSIDÉRANT le Programme Rénovation Québec (PRQ) qui permet :

- De maintenir les bonnes conditions de logement;
- De stimuler le mieux-être social et économique des communautés;
- D'améliorer la qualité de vie des résidents;
- D'entraîner des investissements importants et générateurs d'emplois;

132-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité affecte un budget de dix mille dollars (10 000,00 \$) pour l'année financière de 2018 afin de participer au programme Rénovation Québec et subventionné par la Société d'Habitation du Québec.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

133-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière